

**Report to
Rapport au :**

**Council
Conseil**

6 November 2019 / 6 novembre 2019

**Submitted on October 25, 2019
Soumis le 25 octobre 2019**

**Submitted by
Soumis par :
Steve Kanellakos, City Manager/Directeur municipal**

**Contact Person
Personne-ressource :**

**Kendall Gibbons, Manager, Service Analytics & Planning, Innovative Client
Services/Gestionnaire, Planification et Analyse des données, Direction générale
des services novateurs pour la clientèle
613-580-2424 Ext/poste : 16131/Kendall.Gibbons@ottawa.ca**

**Ward/quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/N° de dossier : ACS2019-
ICS-ST-0003**

SUBJECT: Proposed 2019-2022 Term of Council Priorities

OBJET : Les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2019-2022

REPORT RECOMMENDATIONS

- 1. That, at its meeting of November 6, 2019, Council receive and refer the Proposed 2019-2022 Term of Council Priorities to the Standing Committees of Council, the Information Technology Sub-Committee and the Transit Commission for consideration of the Actions under their respective mandates, as outlined in Document 1.**
- 2. That, at its meeting of December 11, 2019, City Council:**
 - a. Approve the proposed Term of Council Priorities as outlined in Document 1.**

- b. **Receive the 2015-2018 City Balanced Scorecard Results Summary, outlined in Document 2.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. **Qu'à sa réunion du 6 novembre 2019, le Conseil municipal prenne acte des priorités du mandat du Conseil 2019-2022 proposées et les renvoie à ses comités permanents, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun afin qu'ils étudient les mesures à prendre en vertu de leurs mandats respectifs, comme il est indiqué dans le document 1.**
2. **Qu'à sa réunion du 11 décembre 2019, le Conseil municipal :**
 - a. **approuve les priorités du mandat du Conseil proposées, comme il est indiqué dans le document 1.**
 - b. **reçoive le sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2015-2018, figurant dans le document 2.**

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa élabore et met en œuvre les priorités pour le mandat du Conseil municipal pour s'assurer que les programmes et les services de la Ville sont adaptés à la diversité et à l'évolution des besoins des résidents. Les priorités stratégiques sont des directives claires que donne le Conseil au personnel municipal sur les initiatives à mettre en œuvre pendant son mandat. Ces priorités sont présentées dans le Plan stratégique de la Ville tous les quatre ans, à chaque nouveau mandat du Conseil.

Le maire, les comités permanents et la Commission du transport en commun encadrent la mise en œuvre des priorités au nom du Conseil municipal, surveillent le rendement et donnent des directives au personnel. Le personnel remet au Conseil des comptes rendus sur l'ensemble des progrès accomplis à deux reprises pendant le mandat du Conseil et fait parvenir au besoin aux comités permanents des comptes rendus sur les mesures prises au cours de ce mandat, comme l'exigera le processus législatif.

Les budgets annuels des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement de la Ville soutiennent les programmes et les initiatives approuvés par le Conseil qui font partie des priorités établies pour son mandat, tout en maintenant une marge de manœuvre pour les imprévus, y compris les changements dans les modèles de financement fédéraux et provinciaux et les phénomènes météorologiques extrêmes.

Comme le mandat précédent a pris fin, le bilan des réalisations découlant du Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa ([ACS2015-CMR-OCM-0016](#)) accompagne le présent rapport. Il s'agit du document à l'appui n° 2 intitulé Sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2015-2018. Le personnel a déjà fourni un bilan de mi-mandat ([ACS#2017-SIP-ST-0007](#)) sur le Plan stratégique 2015-2018 en juillet 2017.

ANALYSE

ÉLABORATION DES PRIORITÉS PROVISOIRES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2019-2022

En 2018, le personnel de la Ville a lancé le processus de planification des priorités du mandat du Conseil 2019-2022. Plusieurs documents ont éclairé l'élaboration des priorités, ce qui inclut des documents de planification approuvés par le Conseil – tels que le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de l'infrastructure et le Plan financier à long terme – dont la portée dépasse celle d'un seul mandat. Le processus s'est aussi appuyé sur L'Ottawa de demain, après 2036, une étude fondée sur des mises en situation qui cerne les forces qui façonneront Ottawa dans les 100 prochaines années et qui contribue à positionner la Ville en tant que municipalité résiliente et capable de s'adapter ([ACS2019-PIE-EDP-0015](#)). Ces documents ont été élaborés dans le cadre de vastes initiatives de planification et grâce à une importante consultation citoyenne.

Conformément aux précédentes activités de planification, l'exercice d'élaboration des priorités provisoires a tenu compte des engagements faits par le maire et les conseillers municipaux pendant les élections de 2018, des priorités du mandat précédent qui ont été reportées au mandat en cours ainsi que des travaux du Conseil déjà amorcés dans le cadre de ses stratégies à long terme, dont le Plan officiel.

L'équipe de la haute direction de la Ville, qui comprend le directeur municipal et les directeurs généraux de toutes les directions générales, s'est penchée sur les principaux enjeux et possibilités pour Ottawa dans les années à venir afin d'en évaluer les répercussions possibles sur les services offerts aux résidents. Le personnel de la Ville a été consulté dans l'élaboration des stratégies, et des experts externes ont mené des travaux de recherche sur les tendances mondiales observées dans des villes de taille moyenne comparables et leurs conséquences, l'évolution des attentes de la collectivité vis-à-vis des services ainsi que les tendances liées à la technologie et à la population active.

Le Cadre de planification municipale approuvé par le Conseil ([ACS2011-COS-ODP-0007](#)) a également été utilisé pour l'élaboration des priorités proposées pour le mandat du Conseil. Ce cadre décrit dans leurs grandes lignes les pratiques exemplaires à adopter comme outils de planification stratégique et de mesure du rendement pour améliorer la démarche stratégique de la Ville. Ce cadre renforce aussi la responsabilisation à tous les échelons hiérarchiques et harmonise les processus de planification et d'établissement du budget.

La version provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 a été déposée le 10 septembre 2019 dans le cadre de la réunion du Comité des finances et du développement économique ([ACS2019-ICS-ST-002](#)) afin que les membres du Conseil aient le temps nécessaire pour mener des consultations budgétaires publiques dans leur quartier respectif.

RÉSUMÉ DES PRIORITÉS PROVISOIRES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2019-2022

Cette année, Ottawa a atteint une population d'un million d'habitants. Comme sa population continue de grandir, la Ville doit demeurer concurrentielle pour, d'une part, stimuler les investissements commerciaux et, d'autre part, être en mesure de prévoir les attentes liées aux services et les besoins changeants de ses résidents et d'y répondre. Les priorités proposées figurant dans le document n° 1, intitulé « Priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 (version provisoire) », aideront la Ville à faire face à ces enjeux grâce à des investissements continus dans les technologies, l'infrastructure et le capital humain. Pour continuer à offrir et à promouvoir des programmes et des services fiables, la Ville doit trouver le juste équilibre entre les dépenses engagées dans les services actuels et les investissements réalisés dans la croissance future de la ville.

Les priorités proposées s'articulent autour de trois thèmes – notre ville, notre service et nos gens –, desquels on a dégagé sept priorités stratégiques et essentielles pour la prestation de l'ensemble des programmes et services de la Ville, chacune étant assortie d'objectifs et de mesures concrètes.

Priorités stratégiques

1. Croissance économique et diversification – Stimuler la croissance économique et la diversification par le soutien des investissements et de l'expansion des entreprises, le recrutement et la rétention de talents, et la promotion d'Ottawa comme un incontournable.
2. Transports intégrés : Assurer l'efficacité de la mobilité au moyen d'un réseau de transport municipal viable, accessible et connecté.
3. Quartiers prospères – Favoriser la sécurité, la culture et le bien-être social et physique des résidents.
4. Intendance environnementale – Protéger la ville et en faire un endroit sain, beau et dynamique pouvant s'adapter aux changements.
5. Excellence du service par l'innovation – Offrir des services novateurs et de qualité et les améliorer constamment pour répondre aux besoins individuels et collectifs.
6. Infrastructures durables – Investir dans des infrastructures durables afin de nous adapter à l'augmentation de la population et des besoins en services à venir.
7. Effectif épanoui – Assurer l'excellence du service en favorisant la santé, la diversité, l'adaptabilité et l'engagement de l'effectif.

Ces priorités s'appuient sur la vision d'Ottawa comme étant le meilleur endroit au Canada où vivre, travailler, étudier et se divertir, et elles tiennent compte des orientations budgétaires actuelles et à venir. Les mesures sont chapeautées par les directions générales de la Ville et financées à même leurs budgets d'immobilisations et de fonctionnement approuvés par le Conseil. Si elles sont approuvées, les priorités proposées serviront d'assises pour le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville.

SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le maire, les comités permanents et la Commission du transport en commun encadrent la mise en œuvre des priorités pour le mandat du Conseil. Le Conseil est responsable de l'établissement des priorités, donne des directives au personnel et surveille le rendement des programmes et des services municipaux.

Chacune des sept priorités est assortie de mesures concrètes axées sur l'atteinte des objectifs liés aux priorités, comme il est décrit dans le document n° 1, « Priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 (version provisoire) ».

Pour chaque mesure chapeautée par la Ville, une direction générale ou un comité permanent a été chargé d'assurer une surveillance. Les directions générales responsables et les comités chargés de la surveillance et du suivi budgétaire sont mentionnés dans le document n° 1.

L'équipe de la haute direction de la Ville est responsable de la mise en œuvre des priorités pour le mandat du Conseil et de la présentation de rapports rigoureux au comité et au Conseil.

Pour tenir le Conseil au courant des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités, le personnel fera rapport au Conseil à deux reprises au cours de son mandat en lui présentant un sommaire des résultats du bulletin de rendement. Au besoin, les directions générales responsables rendront également compte de mesures précises à leur comité permanent respectif au cours du mandat du Conseil, comme l'exige le processus législatif.

À la suite de l'approbation des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022, le personnel préparera un bulletin de rendement qui servira de fondement pour les rapports présentés au cours du mandat du Conseil. Ce bulletin sera inclus dans le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville, lequel sera achevé, remis au Conseil et diffusé sur le site Ottawa.ca au premier trimestre de 2020.

EXAMEN ET APPROBATION DES PRIORITÉS PROVISOIRES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2019-2022 PAR LE COMITÉ ET LE CONSEIL

Le 10 septembre 2019, la version provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 a été déposée dans le cadre de la réunion du Comité des finances

et du développement économique ([ACS2019-ICS-ST-002](#)) afin que les conseillers aient le temps nécessaire pour mener des consultations budgétaires publiques dans leur quartier respectif.

En novembre, les comités permanents et la Commission du transport en commun examineront les priorités provisoires pour le mandat du Conseil 2019-2022 qui relèvent de leurs compétences. Si un comité permanent ou la Commission recommande des modifications aux priorités, une motion pourra être déposée pour examen par le Conseil.

Les priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 et le budget 2020 seront soumis à l'approbation du Conseil en décembre 2019. Une fois approuvées, les priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 serviront de fondement pour le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU BULLETIN DE RENDEMENT ÉQUILIBRÉ 2015-2018

Le Conseil a approuvé les Priorités pour le mandat du Conseil 2015-2018 en juillet 2015. Le plan quadriennal a orienté les décisions du Conseil et du personnel municipal dans l'établissement de priorités stratégiques mesurables et a permis d'assurer que les programmes et les services municipaux répondraient aux besoins changeants des résidents. Depuis, la Ville d'Ottawa a mis en œuvre les priorités du Conseil et les initiatives stratégiques prévues dans le Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa.

Comme le mandat précédent a pris fin, le document n° 2 qui accompagne le présent rapport, c'est-à-dire le Sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2015-2018, présente le bilan des résultats et des réalisations liés aux initiatives stratégiques prévues dans le Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport.

CONSULTATION

La version provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 a été présentée au Conseil en septembre 2019 afin que les membres du Conseil aient le temps nécessaire pour mener des consultations budgétaires publiques dans leur quartier respectif.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée à l'approbation des recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée aux recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a aucune répercussion financière sur les budgets financés par les taxes et les redevances de 2020.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport et les documents à l'appui sont directement liés aux priorités pour le mandat du Conseil. Il contient des mises à jour du Plan stratégique 2015-2018 de la Ville et la version provisoire des Priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document n° 1 : Priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 (version provisoire)

Document n° 2 : Sommaire des résultats du bulletin de rendement 2015-2018

SUITE À DONNER

Après examen par les comités permanents, le sous-comité de la technologie de l'information et la Commission du transport en commun, les priorités proposées pour le mandat du Conseil seront présentées au Conseil le 11 décembre 2019.